

**PREMIER SUPPLÉMENT EN DATE DU 31 AOÛT 2017 AU PROSPECTUS DE BASE EN DATE DU
1^{er} AOÛT 2017**

CRÉDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK
(société de droit français)

et

CRÉDIT AGRICOLE CIB FINANCE (GUERNSEY) LIMITED
(société de droit de l'île de Guernesey)

et

CRÉDIT AGRICOLE CIB FINANCIAL SOLUTIONS
(société de droit français)

**Programme d'émission de titres structurés (*Structured Euro Medium Term Note Programme*)
de 25.000.000.000 d'euros**

**Inconditionnellement et irrévocablement garanti par
CRÉDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK**

Arrangeur

CRÉDIT AGRICOLE CIB

Agent Placeur

CRÉDIT AGRICOLE CIB

Ce supplément (le « **Premier Supplément** ») complète et doit être lu conjointement avec le prospectus de base en date du 1er août 2017 (le « **Prospectus de Base** ») relatif au programme d'émission de titres structurés (*Structured Euro Medium Term Note Programme*) de 25.000.000.000 d'euros de Crédit Agricole Corporate and Investment Bank, Crédit Agricole CIB Finance (Guernsey) Limited et Crédit Agricole CIB Financial Solutions (chacun un « **Émetteur** » et ensemble les « **Émetteurs** »). Les termes définis dans le Prospectus de Base auront le même sens que ceux utilisés dans ce Premier Supplément.

Le Prospectus de Base et ce Premier Supplément constituent conjointement un prospectus de base pour les besoins de l'article 5.4 de la Directive 2003/71/CE (tel que modifiée) (la « **Directive Prospectus** »). La Commission de Surveillance du Secteur Financier (la « **CSSF** ») à Luxembourg a approuvé le Prospectus de Base. Une demande d'approbation du présent Premier Supplément a été présentée auprès de la CSSF, en sa qualité d'autorité compétente en vertu de la Loi luxembourgeoise relative aux prospectus pour valeurs mobilières du 10 juillet 2005, telle qu'amendée (la « **Loi sur les Prospectus** ») qui transpose la Directive Prospectus.

Ce Premier Supplément constitue un supplément au Prospectus de Base au sens de l'article 16 de la Directive 2003/71/EC et de l'article 13.1 de la Loi sur les Prospectus.

Les Émetteurs assument la responsabilité des informations contenues dans ce Premier Supplément. À la connaissance des Émetteurs (qui ont chacun pris toutes les précautions raisonnables pour s'assurer que tel est le cas), les informations contenues dans ce Premier Supplément reflètent la réalité des faits et n'omettent rien qui puisse altérer la portée de ces informations.

Dans l'hypothèse où apparaîtraient des incohérences entre (a) toute déclaration contenue dans ce Premier Supplément au Prospectus de Base et (b) toute autre déclaration directement contenue ou incorporée par référence dans le Prospectus de Base, les déclarations dans ce Premier Supplément prévaudront.

Les références dans ce Premier Supplément aux paragraphes du Prospectus de Base doivent être considérées comme des références au Prospectus de Base. Hormis ce qui est énoncé dans ce Premier Supplément, il n'existe pas d'autre nouvel élément significatif, d'erreur manifeste ou d'inexactitudes relatives aux informations incluses dans le Prospectus de Base depuis sa publication.

Conformément à l'article 13 paragraphe 2 de la loi luxembourgeoise du 10 juillet 2005, les investisseurs qui ont déjà accepté d'acheter des valeurs mobilières ou d'y souscrire avant que ce Premier Supplément ne soit publié ont le droit de retirer leur acceptation jusqu'au 4 septembre 2017, 17.00 heure de Paris.

Des copies du Prospectus de Base et de ce Premier Supplément et des documents incorporés par référence, peuvent être obtenues gratuitement au siège social de Crédit Agricole Corporate and Investment Bank et dans les bureaux désignés de l'(des) Agent(s) Payeur(s) à Paris et à Luxembourg et sont publiées sur le site internet de la Bourse de Luxembourg : www.bourse.lu ainsi que sur celui de Crédit Agricole Corporate and Investment Bank : <http://www.ca-cib.fr/nos-offres/derivees-de-taux-credits-et-multi-sous-jacents.htm>

L'objet de ce Premier Supplément est :

1. d'incorporer par référence les états financiers semestriels au 30 juin 2017 de Crédit Agricole CIB Finance (Guernsey) Limited ; d'incorporer par référence les états financiers semestriels au 30 juin 2017 de Crédit Agricole CIB Financial Solutions et d'incorporer par référence les états financiers semestriels au 30 juin 2017 de Crédit Agricole Corporate and Investment Bank ;
2. de modifier le résumé du Prospectus de Base en conséquence ; et
3. de modifier les sections « Description de Crédit Agricole Corporate and Investment Bank » (pages 1115 à 1118), « Description de Crédit Agricole CIB Finance (Guernsey) Limited » (pages 1118 à 1120), « Description de Crédit Agricole CIB Financial Solutions » (pages 1120 à 1122) et « Informations Générales » (pages 1166 à 1169)

I. A) Incorporation des comptes semestriels non audités au 30 juin 2017 de Crédit Agricole CIB Finance (Guernsey) Limited et notes annexes (page 186 du Prospectus de Base) (Le tableau suivant ne remplace pas celui existant dans le Prospectus de Base mais vient s'ajouter à celui déjà existant)

Page

**ÉTATS FINANCIERS SEMESTRIELS NON
AUDITÉS ET NOTES AUX ÉTATS
FINANCIERS POUR L'EXERCICE CLOS LE
30 JUIN 2017**

Pages 2 à 44 du rapport 30/06/2016 de Crédit Agricole CIB FG

(bilan : page 7 ;
compte de résultat : page 6 ;
tableau de variation des capitaux propres : page 8 ;
tableau des flux de trésorerie : page 9 ;
notes : page 10 à 44)

B) Incorporation des comptes semestriels non audités au 30 juin 2017 de Crédit Agricole CIB Financial Solutions et notes annexes (page 187 du Prospectus de Base) (Le tableau suivant ne remplace pas celui existant dans le Prospectus de Base mais vient s'ajouter à celui déjà existant)

ÉTATS FINANCIERS SEMESTRIELS NON AUDITÉS ET NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2017 Pages 2 à 56 du rapport 30/06/2017 de Crédit Agricole CIB FS

(bilan : pages 4 à 5 ;
 compte de résultat : page 6 ;
 tableau des flux de trésorerie : page 7 ;
 notes : pages 8 à 56 ;

C) Incorporation des comptes semestriels non audités au 30 juin 2017 de Crédit Agricole Corporate and Investment Bank et notes annexes (pages 183 ; 184 et 185 du Prospectus de Base) (Le tableau suivant ne remplace pas celui existant dans le Prospectus de Base mais vient s'ajouter à celui déjà existant)

	N° de page de l'actualisation du Document de Référence de Crédit Agricole CIB 2016 au 30 juin 2017
1. Personne responsable	122
2. Contrôleurs légaux des comptes	
2.1. Commissaires aux comptes	123
2.2. Comités d'audit de l'Émetteur (comprenant le nom des membres du comité)	108
3. Facteurs de risques	11 à 21
4. Informations concernant l'émetteur	
4.1. Nom légal et commercial de l'Émetteur concerné	54
4.2. Pays d'enregistrement de l'Émetteur concerné et numéro d'enregistrement	54
4.3. Évènements récents particuliers relatifs à l'Émetteur qui affectent la solvabilité de l'Émetteur de façon matérielle	66 et 102
5. Aperçu des activités	
6. Organigramme	
6.2 Liens de dépendance entre les entités du Groupe	97
7. Informations sur les tendances	9
8. Organes d'administration, de direction et de surveillance	
8.1 Informations concernant les membres des organes d'administration et de direction	109 à 118
9. Principaux actionnaires	83
10. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur	
10.1 Informations financières historiques	53 à 103
(a) Bilan	57 et 58
(b) Compte de résultat	55

	Capitaux propres part du Groupe	19,5	17,4		
	Total capitaux propres	19,6	17,5		
	Ratios prudentiels de Crédit Agricole CIB	31/12/2016 Bâle 3 (non auditées)	31/12/2015 Bâle 3 (non auditées)		
	CET1	11,7%	10,4%		
	Tiers 1	15,6%	13,8%		
	Solvabilité global	18,1%	15,2%		
	(données consolidées en millions d'euros)	30/06/2017	30/06/2016		
	Compte de résultat				
	Produit net bancaire	2 573	2 532		
	Résultat brut d'exploitation	922	911		
	Résultat net	638	559		
	Résultat net (Part du groupe)	632	556		
	(données consolidées en milliards d'euros)	30/06/2017	30/06/2016		
	Total du passif	507	600		
	Prêts et créances sur les établissements de crédit et la clientèle	161	175		
	Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle	156	170		
	Capitaux propres part du Groupe	19,1	19,6		
	Total capitaux propres	19,2	19,7		
	Ratios prudentiels de Crédit Agricole CIB	30/06/2017	30/06/2016		
		Phasé	Non phasé	Phasé	Non phasé
	CET1	12,1%	11,9%	10,8%	10,3%
	Tier 1	16,2%	14,1%	14,6%	12,3%
	Solvabilité global	19,0%	16,8%	16,6%	14,5%
] [Informations financières sélectionnées de Crédit Agricole CIB FG				
	En milliers d'Euros	30/06/2017 (non auditées)	30/06/2016 (non auditées)		
	Total bilan	2.092.958	2.548.718		
	Capital	15	15		

		Report à nouveau	17	17
		Résultat net	0	0
		En milliers d'Euros	31/12/2016	31/12/2015
			(auditées)	(auditées)
		Total bilan	2.220.752	2.961.461
		Capital	15	15
		Report à nouveau	17	16
		Résultat net	0	1
]		
		[Informations financières sélectionnées de Crédit Agricole CIB FS		
		Euros	30/06/2017	30/06/2016
			(non auditées)	(non auditées)
		Total bilan	4.734.818.909	3.049.977.750
		Capital	225.000	225.000
		Report à nouveau	(19.871)	(21.469)
		Résultat net	0	0
		Euros	31/12/2016	31/12/2015
			(auditées)	(auditées)
		Total bilan	3.794.941.765	2.716.516.893
		Capital	225.000	225.000
		Report à nouveau	(21.469)	(24.039)
		Résultat net	1.597	2.570
]		
	Déclaration relative à la détérioration significative dans les perspectives de l'Emetteur depuis la date de ses derniers états financiers vérifiés et publiés	<p>Il n'y pas eu de détérioration significative dans les perspectives de [Crédit Agricole CIB] depuis le 31 décembre 2016.</p> <p>Il n'y pas eu de détérioration significative dans les perspectives de [Crédit Agricole CIB FS] [Crédit Agricole CIB FG] depuis 31 décembre 2016.</p>		
	Description des changements significatifs dans la	<p>Sans objet. Il n'y pas eu de changements significatifs dans la situation financière ou commerciale de [Crédit Agricole CIB] survenus après le 30 juin 2017.</p> <p>Sans objet. Il n'y pas eu de changements significatifs dans la situation financière ou commerciale de [Crédit Agricole CIB FS] [Crédit Agricole CIB FG] survenus après le 30 juin 2017.</p>		

	situation financière ou commerciale de l'Emetteur survenus après la période couverte par les dernières informations historiques			
[B.19 /B.12	Informations financières sélectionnées	Informations financières sélectionnées de Crédit Agricole CIB (données consolidées en millions d'euros)	01/01/2016-31/12/2016 (/auditées)	01/01/2015-31/12/2015 (/auditées)
		Compte de résultat		
		Produit net bancaire	4.936	5.205
		Résultat brut d'exploitation	1.856	2.138
		Résultat net	1.196	973
		Résultat net (Part du groupe)	1.182	958
		(données consolidées en milliards d'euros)	31/12/2016 (/auditées)	31/12/2015 (/auditées)
		Total du passif	524,3	549,3
		Prêts et créances sur les établissements de crédit et la clientèle	170,1	164,4
		Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle	154,9	170,3
		Capitaux propres part du Groupe	19,5	17,4
		Total capitaux propres	19,6	17,5
		Ratios prudentiels de Crédit Agricole CIB	31/12/2016 Bâle 3 (non auditées)	31/12/2015 Bâle 3 (non auditées)
		CET1	11,7%	10,4%
		Tiers 1	15,6%	13,8%
		Solvabilité global	18,1%	15,2%
		(données consolidées en millions d'euros)	30/06/2017	30/06/2016
		Compte de résultat		
		Produit net bancaire	2 573	2 532
		Résultat brut	922	911

		d'exploitation			
		Résultat net	638		559
		Résultat net (Part du groupe)	632		556
		(données consolidées en milliards d'euros)	30/06/2017		30/06/2016
		Total du passif	507		600
		Prêts et créances sur les établissements de crédit et la clientèle	161		175
		Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle	156		170
		Capitaux propres part du Groupe	19,1		19,6
		Total capitaux propres	19,2		19,7
		Ratios prudentiels de Crédit Agricole CIB	30/06/2017		30/06/2016
			Phasé	Non phasé	Phasé
					Non phasé
		CET1	12,1%	11,9%	10,8%
		Tier 1	16,2%	14,1%	14,6%
		Solvabilité global	19,0%	16,8%	16,6%
					14,5%
	Déclaration relative à la détérioration significative dans les perspectives de l'Emetteur depuis la date de ses derniers états financiers vérifiés et publiés	Il n'y pas eu de détérioration significative dans les perspectives de Crédit Agricole CIB depuis le 31 décembre 2016.			
	Description des changements significatifs dans la situation financière ou commerciale de l'Emetteur survenus après la période couverte par les dernières informations historiques	Sans objet. Il n'y pas eu de changements significatifs dans la situation financière ou commerciale de Crédit Agricole CIB survenus après le 30 juin 2017.			

III. Modification des sections « Description de Crédit Agricole Corporate and Investment Bank », « Description de Crédit Agricole CIB Finance (Guernsey) Limited », « Description de Crédit Agricole CIB Financial Solutions » dans le Prospectus de Base (pages 1115-1122 du Prospectus de Base) et « Informations Générales » (pages 1166 à 1169 du Prospectus de Base)

Les sections « Description de Crédit Agricole Corporate and Investment Bank » (pages 1115 à 1118), « Description de Crédit Agricole CIB Finance (Guernsey) Limited » (pages 1118 à 1120) et « Description de Crédit Agricole CIB Financial Solutions » (pages 1120 à 1122) ont été supprimées dans leur intégralité et remplacées par:

DESCRIPTION DES ÉMETTEURS

Cette section présente une description des Émetteurs.

Description de Crédit Agricole Corporate and Investment Bank

Les informations relatives à Crédit Agricole Corporate and Investment Bank (Crédit Agricole CIB) sont contenues dans le Document de Référence 2016 de Crédit Agricole Corporate and Investment Bank incorporé par référence au document présent (se référer à la section *Documents incorporés par référence*).

Crédit Agricole CIB est une société anonyme de droit français dont le siège social se situe en France.

Au 30 juin 2017, le capital social de Crédit Agricole Corporate and Investment Bank est de 7.851.636.342 euros divisé en 290.801.346 actions ordinaires ayant une valeur nominale de 27 euros chacune et est entièrement libéré.

À la date de ce Prospectus de Base, il n'y a aucun conflit d'intérêts entre les devoirs, à l'égard de Crédit Agricole CIB, de l'un quelconque des membres du Conseil d'administration et leurs intérêts privés et/ou d'autres devoirs.

À la date de ce Prospectus de Base, il n'existe pas, à la connaissance de Crédit Agricole CIB, d'accord dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de contrôle.

À sa connaissance, Crédit Agricole CIB se conforme au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur en France.

L'objet social de Crédit Agricole CIB, tel que décrit à l'article 3 de ses statuts comprend la capacité, en France et à l'étranger :

- d'effectuer toutes opérations de banque et toutes opérations financières et notamment :
- la réception de fonds, l'octroi de prêts, d'avances, de crédits, de financements, de garanties, la réalisation de tous encaissements, règlements, recouvrements ;
- le conseil en matière financière et notamment de financement, d'endettement, de souscription, d'émission, de placement, d'acquisition, de cession, de fusion, de restructuration ;
- la conservation, la gestion, l'achat, la vente, l'échange, le courtage, l'arbitrage, de tous titres, droits sociaux, produits financiers, dérivés, devises, marchandises, métaux précieux et autres valeurs de toute nature ;
- de fournir tous services d'investissement et services connexes au sens du Code Monétaire et Financier et de tout texte subséquent ;
- de créer et de participer à toutes entreprises, groupements, sociétés par voie d'apport, de souscription, d'achat d'actions ou de droits sociaux, de fusion, ou de toute autre manière ;

- d'effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement aux objets ou à l'un des objets ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes ;
- le tout, tant pour elle-même que pour le compte de tiers ou en participation, et sous quelque forme que ce soit.

Informations Financières Sélectionnées

(données consolidées en millions d'euros)

	01/01/2016- 31/12/2016 (/auditées)	01/01/2015- 31/12/2015 (auditées)
Compte de résultat		
Produit net bancaire	4.936	5.205
Résultat brut d'exploitation	1.856	2.138
Résultat net	1.196	973
Résultat net (Part du groupe)	1.182	958

(données consolidées en milliards d'euros)

	31/12/2016 (/auditées)	31/12/2015 (auditées)
Total du passif	524,3	549,3
Prêts et créances sur les établissements de crédit et la clientèle	170,1	164,4
Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle	154,9	170,3
Capitaux propres part du Groupe	19,5	17,4
Total capitaux propres	19,6	17,5

Ratios prudentiels de Crédit Agricole CIB

	31/12/2016 Bâle 3 (non auditées)	31/12/2015 Bâle 3 (non auditées)
CET1	11,7%	10,4%
Tier 1	15,6%	13,8%
Solvabilité global	18,1%	15,2%

(données consolidées en millions d'euros)	30/06/2017	30/06/2016
Compte de résultat		
Produit net bancaire	2 573	2 532
Résultat brut d'exploitation	922	911
Résultat net	638	559
Résultat net (Part du groupe)	632	556
(données consolidées en milliards d'euros)	30/06/2017	30/06/2016
Total du passif	507	600
Prêts et créances sur les établissements de crédit et la clientèle	161	175
Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle	156	170
Capitaux propres part du Groupe	19,1	19,6
Total capitaux propres	19,2	19,7

Ratios prudentiels de Crédit Agricole CIB	30/06/2017		30/06/2016	
	Phasé	Non phasé	Phasé	Non phasé
CET1	12,1%	11,9%	10,8%	10,3%
Tier 1	16,2%	14,1%	14,6%	12,3%
Solvabilité global	19,0%	16,8%	16,6%	14,5%

Au 23 mai 2017 Fitch Ratings (**Fitch**) a attribué les notations suivantes :

- IDR à court terme : F1

Une notation de défaut émetteur (**IDR**) à court terme émise par Fitch reflète la vulnérabilité d'une institution financière à un défaut à court terme. Pour les institutions financières et la plupart des émetteurs, la notion de "court terme" signifie habituellement une période maximale de 13 mois. Une notation de défaut émetteur à court terme émise par Fitch égale à F1 signifie pour Fitch la plus forte capacité intrinsèque à solder ses engagements financiers à bonne date.

- IDR à long terme : A+, perspective stable

Une notation IDR à long terme émise par Fitch concernant une institution financière exprime l'opinion de Fitch quant à la vulnérabilité relative de cette institution financière à un défaut de ses obligations financières. Conformément aux définitions de notation de Fitch, le risque de défaut souligné par l'IDR est généralement lié aux obligations financières dont le non-paiement "reflète au mieux le manquement non traité de cette entité". Fitch considère que les obligations des institutions financières pour lesquelles le non-paiement reflète au mieux leur manquement non traité sont habituellement des obligations seniors envers des tiers, des créanciers non-gouvernementaux. Par conséquent, les IDRs des institutions financières se prononcent sur la probabilité d'un défaut sur ces obligations. Une notation de défaut émetteur à long terme émise par Fitch égale à A signifie que Fitch anticipe un faible risque de défaut et considère que la capacité à solder ses engagements financiers à bonne date est forte ; néanmoins, cette capacité peut s'avérer plus vulnérable que celle d'autres émetteurs dont la notation attribuée par Fitch se situe dans une plus haute catégorie, lorsque les conditions économiques sont défavorables.

Le groupe de sociétés Fitch Ratings établi dans l'Union Européenne, comprend Fitch Ratings Limited, et a été enregistré le 31 octobre 2011 conformément au Règlement CRA.

Au 19 juillet 2016 Moody's Investor Services Ltd (**Moody's**) a attribué les notations suivantes :

- Dette à court terme : Prime-1
- Dette à long terme : A1, perspective stable

Les notations attribuées sur les échelles de notation long terme et court terme de Moody's sont des opinions prévisionnelles des risques de crédit relatifs des obligations financières émises par des sociétés non financières, des institutions financières, des véhicules de financement structuré, des véhicules de financement de projet, et des entités du secteur public. Les notations à long terme sont attribuées aux émetteurs ou aux obligations à échéance initiale d'un an au moins et reflète la probabilité d'un défaut sur les engagements de paiement d'ordre contractuel et les pertes financières anticipées en cas de défaut. Les notations à court terme sont attribuées aux obligations à échéance initiale de 13 mois au plus et reflète la probabilité d'un défaut sur les engagements de paiement d'ordre contractuel.

Les obligations à long terme d'un émetteur qui ont reçu la notation A sont considérées par Moody's comme se situant dans la moyenne supérieure ; Moody's applique des coefficients numériques de 1 à 3 correspondant à chaque catégorie de notation pour les obligations à long terme d'un émetteur : le coefficient 1 correspond à une notation intermédiaire supérieure. Les émetteurs notés Prime-1 par Moody's présentent selon Moody's une très forte capacité de remboursement de leur dette à court terme.

Moody's Investor Services Ltd a été enregistré le 31 octobre 2011 conformément au Règlement CRA.

Au 2 décembre 2015, Standard & Poor's Rating Services (**Standard & Poor's**), une division de Standard & Poor's Credit Market Service Europe Limited a attribué les notations suivantes :

- Dette à court terme : A-1

- Dette à long terme : A, perspective stable

Les notations de crédit Standard & Poor's expriment l'opinion de Standard & Poor's sur la capacité et la volonté d'un émetteur de rembourser intégralement ses dettes à l'échéance prévue. Les notations de crédit peuvent également exprimer la qualité de crédit d'une émission individuelle de dette et la probabilité relative que cette émission fasse défaut. Les notations sont exprimées par des lettres qui s'étagent de "AAA à "D" (pour les notations de crédit relatives à la dette à long terme) et de "A-1" to "D" (pour les notations de crédit relatives à la dette à court terme) indiquant l'opinion de Standard & Poor's quant au niveau de risque relatif de crédit.

L'attribution à un émetteur par Standard & Poor's de la notation A-1 pour sa dette à court terme signifie pour Standard & Poor's que l'émetteur a une forte capacité à respecter ses engagements financiers, cette notation se situant dans la plus haute catégorie de notations attribuées par Standard & Poor's. L'attribution à un émetteur par Standard & Poor's de la notation A pour sa dette à long terme signifie pour Standard & Poor's que l'émetteur a une forte capacité à respecter ses engagements financiers mais présente une certaine sensibilité aux effets défavorables des changements de circonstances et conditions économiques par rapport aux autres émetteurs dont la notation attribuée par Standard & Poor's se situe dans une plus haute catégorie.

Standard & Poor's Credit Market Service Europe Limited a été enregistré le 31 octobre 2011 conformément au Règlement CRA.

Description de Crédit Agricole CIB Finance (Guernsey) Limited

Informations sur Crédit Agricole CIB Finance (Guernsey) Limited

Crédit Agricole CIB Finance (Guernsey) Limited (**Crédit Agricole CIB FG**), qui a été constituée le 10 avril 1992, est une société par actions à responsabilité limitée (*limited liability asset holding company*) conformément aux lois de Guernesey. Le siège social de Crédit Agricole CIB FG est situé à Guernesey.

Le siège social de Crédit Agricole CIB FG est situé à Sarnia House, Le Truchot, St Peter Port, Guernesey, GY1 4NA. Le numéro de téléphone de Crédit Agricole CIB FG est : +44(0) 1481 737 637. Crédit Agricole CIB FG, qui est une société régie par *The Companies (Guernsey) Law* (loi de Guernesey sur les sociétés) de 1908 à 1990, est immatriculée au registre "*Records of companies in Guernsey*" sous le numéro d'immatriculation 25271.

L'objet social de Crédit Agricole CIB FG, tel que décrit dans son acte constitutif (article 3) comprend l'activité de société financière qui lui permet d'emprunter ou de lever des fonds par le biais de l'émission d'instruments financiers de toute nature et de recevoir des fonds en dépôt ou prêter ou nantir ou garantir le paiement de sommes, de prêter ou d'avancer des fonds à des conditions jugées appropriées et de conclure des garanties, des contrats, des cautions avec des Affiliés.

Crédit Agricole CIB FG dépend de Crédit Agricole CIB.

Structure organisationnelle / Principaux actionnaires

Crédit Agricole CIB, qui est constituée en France, est la société mère immédiate de Crédit Agricole CIB FG, qu'elle détient à 99,9 pour cent et en conséquence contrôle Crédit Agricole CIB FG. Crédit Agricole CIB FG n'a pas de filiale et dépend de Crédit Agricole CIB.

Capital social

Le capital social de 15 250 euros est divisé en 100 000 actions ordinaires ayant une valeur nominale de 0,1525 euro chacune et est entièrement libéré.

Présentation des activités et marchés principaux

Crédit Agricole CIB FG est une société financière dont l'activité consiste en l'émission de warrants, titres et instruments financiers.

Tendances

Les tendances, les incertitudes, les exigences, les engagements et les événements qui peuvent avoir un impact sur Crédit Agricole CIB (dont une description est incorporée par référence - voir "*Documents incorporés par référence*" ci-dessus) peuvent potentiellement avoir une incidence pour Crédit Agricole CIB FG.

Informations Financières Sélectionnées

Le tableau suivant présente les informations financières clé sélectionnées de Crédit Agricole CIB FG au 30 juin 2017 :

<i>en millier d'euros</i>	30/06/2017 (Non audités)	30/06/2016 (Non audités)
Total du Bilan Actif/Passif	2.092.958	2.548.718
Résultat Net	15	15
Capital Social	17	17
Report à nouveau	0	0

Le tableau suivant présente les informations financières clé sélectionnées de Crédit Agricole CIB FG au 31 décembre 2016 :

<i>en millier d'euros</i>	31/12/2016	31/12/2015
Total du Bilan Actif/Passif	2.220.752	2.961.461
Résultat Net	15	15
Capital Social	17	16
Report à nouveau	0	1

Administration et direction

La composition du Conseil d'administration de Crédit Agricole CIB FG est la suivante :

Nom	Fonction	Principales activités en dehors de Crédit Agricole CIB FG
David HEARSE :	Administrateur	Directeur général adjoint de Praxis Trust limited et directeur au sein de plusieurs entités contrôlées par Praxis Trust limited.
Philippe HUGER :	Administrateur	Responsable des opérations sur marchandise/matière première pour les marchés à taux fixes de Crédit Agricole CIB.
Robert H. FEARIS :	Administrateur	Expert-Comptable FCCA, Directeur général de Praxis Trust limited et directeur au sein de plusieurs

Nom	Fonction	Principales activités en dehors de Crédit Agricole CIB FG
		entités contrôlées par Praxis Trust limited.
Samy BEJI :	Administrateur	Responsable Mondial Structuration et Développement de Produit de Crédit Agricole CIB.
Régis BENICHOU :	Administrateur	Responsable de la structuration de Crédit Agricole CIB
Alexandre TAIEB	Administrateur	Responsable de la Plateforme Emissions de Crédit Agricole CIB
Jeffrey WILKES-GREEN	Administrateur	Comptable FCCA et directeur au sein de plusieurs entités contrôlées par Praxis Trust Limited
David PIESING	Administrateur	Directeur au sein de plusieurs entités contrôlées par Praxis Trust Limited
Mariano GOLDFISCHER	Administrateur	Responsable Mondial du Crédit de Crédit Agricole CIB

L'adresse professionnelle des membres du Conseil d'administration est Sarnia House, Le Truchot, St Peter Port, Guernesey, GY1 4NA pour les Administrateurs locaux et 12, place des Etats-Unis, CS 70052, 92 547 Montrouge Cedex, France pour les Administrateurs parisiens.

À la date de ce Prospectus de Base, il n'y a aucun conflit d'intérêts entre les devoirs, à l'égard de Crédit Agricole CIB FG, de l'un quelconque des membres du Conseil d'administration précités et leurs intérêts privés et / ou d'autres devoirs.

À la date de ce Prospectus de Base, il n'existe pas, à la connaissance de Crédit Agricole CIB FG, d'accord dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de contrôle.

À sa connaissance, Crédit Agricole CIB FG se conforme au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur à Guernesey.

Assemblées Générales des Actionnaires

Depuis le 28 novembre 2008, les actionnaires ont résolu de dispenser la société, en vertu de la section 201 de la *Companies (Guernsey) Law 2008* (la **Loi**), de l'obligation de convoquer une assemblée générale annuelle. Cette dispense durera tant que les actionnaires n'auront pas résolu de la retirer en vertu de la section 201(3) de la Loi. Toute Assemblée Générale convoquée par le Conseil peut être reportée en vertu d'un avis écrit du Conseil, à moins que sa date n'ait été fixée par la société en Assemblée Générale ou qu'elle n'ait été convoquée en vertu d'une réquisition.

Comité d'audit

Crédit Agricole CIB FG n'a pas de comité d'audit.

Évènements récents

Depuis la date de clôture de l'exercice, il n'y a pas eu d'évènements majeurs affectant les états financiers de Crédit Agricole CIB FG.

Description de Crédit Agricole CIB Financial Solutions

Information sur Crédit Agricole CIB Financial Solutions

Crédit Agricole CIB Financial Solutions (**Crédit Agricole CIB FS**) est une société anonyme de droit français à Conseil d'administration, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 451 428 049 depuis le 30 décembre 2003 (durée de la société : jusqu'au 30 décembre 2102), ayant son siège social en France au 12, place des Etats-Unis, CS 70052, 92 547 Montrouge Cedex, France. Le numéro téléphonique de Crédit Agricole CIB FS est le +33 (0)1 41 89 65 66.

L'objet social de Crédit Agricole CIB FS, tel que décrit dans ses Statuts, comprend la capacité d'emprunter des fonds par voie d'émission de titres et d'instruments financiers de toute nature, garantis ou non, d'acquérir, gérer et céder tout titre et instrument financier, de procéder à toute opération de trésorerie et de financement avec des sociétés ayant avec elle, directement ou indirectement, des liens de capital conférant à l'une des Affiliés un pouvoir de contrôle effectif sur les autres, conformément à l'article L. 511-7-3 du Code monétaire et financier, de procéder à toute opération sur instruments financiers (y compris des instruments financiers à terme) traités sur tout marché organisé ou de gré à gré, de participer, directement ou indirectement, à toutes opérations se rattachant à son objet par voie de création ou d'acquisition de sociétés nouvelles, d'apport ou de souscription, d'achat de titres ou de droits sociaux, de fusion ou autrement.

Crédit Agricole CIB FS dépend de Crédit Agricole CIB.

Structure organisationnelle / Principaux actionnaires

Crédit Agricole CIB, qui est constituée en France, est la société mère immédiate de Crédit Agricole CIB FS, qu'elle détient à 99,64 pour cent et en conséquence contrôle Crédit Agricole CIB FS. Crédit Agricole CIB FS n'a pas de filiale et dépend de Crédit Agricole CIB.

Capital social

Le capital social autorisé et émis de Crédit Agricole CIB FS s'élève à 225 000 euros et est divisé en 2 500 actions ordinaires ayant chacune une valeur nominale de 90 euros. Les actions sont entièrement libérées et toutes de même catégorie.

Présentation des activités et marchés principaux

Crédit Agricole CIB FS est une société financière dont l'activité consiste en l'émission de warrants, titres et instruments financiers.

Tendances

Les tendances, les incertitudes, les exigences, les engagements et les événements qui peuvent avoir un impact sur Crédit Agricole CIB (dont une description est incorporée par référence - voir "*Documents incorporés par référence*" ci-dessus) peuvent potentiellement avoir une incidence pour Crédit Agricole CIB FS.

Informations Financières Sélectionnées

Le tableau suivant présente les informations financières clé sélectionnées de Crédit Agricole CIB FS au 30 juin 2017 :

<i>en euros</i>	30/06/2017	30/06/2016
	(Non audités)	(Non audités)
Total du Bilan Actif/Passif	4.734.818.909	3.049.977.750
Résultat Net	0	0

Capital Social	225.000	225.000
Report à nouveau	(19.871)	(21.469)

Le tableau suivant présente les informations financières clé sélectionnées de Crédit Agricole CIB FS au 31 décembre 2016 :

<i>en euros</i>	31/12/2016	31/12/2015
Total du Bilan Actif/Passif	3.794.941.765	2.716.516.893
Résultat Net	1.597	2.570
Capital Social	225.000	225.000
Report à nouveau	(21.469)	(24.039)

Administration et Direction

La composition du Conseil d'administration est la suivante :

Nom	Fonction	Principales activités en dehors de Crédit Agricole CIB FS
Société INDOSUEZ PARTICIPATIONS SA, représentée par Adrien FILIPPI:	Administrateur	Analyste – Crédit Agricole CIB
Alexandre TAIEB	Administrateur	Responsable de la Plateforme Emissions de Crédit Agricole CIB
Florence HENNEKINNE	Administrateur	Responsable opérationnel régional de GMD France de Crédit Agricole CIB
Régis BENICHO	Administrateur	Responsable de la structuration – Crédit Agricole CIB
Samy BEJI	Administrateur	Responsable Mondial Structuration et Développement de Produit de Crédit Agricole CIB.
Isabelle DENOUAL	Administrateur	Responsable de Structuration de Trans-actif de Crédit Agricole CIB
Benoît PLAUT	Administrateur	Responsable PSEE – Structuration d'équipe de Crédit Agricole CIB
Emmanuel BAPT	Administrateur	Responsable mondial Actions et Dérivés de fonds de Crédit Agricole CIB

L'adresse professionnelle du Conseil d'administration est 12, place des Etats-Unis, CS 70052, 92 547 Montrouge Cedex, France, pour les Administrateurs parisiens.

À la date de ce Prospectus de Base, il n'y a aucun conflit d'intérêts entre les devoirs, à l'égard de Crédit Agricole CIB FS, des membres du Conseil d'administration précités et leurs intérêts privés et / ou d'autres devoirs.

À la date de ce Prospectus de Base, il n'existe pas, à la connaissance de Crédit Agricole CIB FS, d'accord dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de contrôle.

À sa connaissance, Crédit Agricole CIB FS se conforme au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur en France.

Assemblées Générales des Actionnaires

Les assemblées générales sont réunies une fois au moins par année civile. Toute Assemblée Générale convoquée par le Conseil peut être reportée en vertu d'un avis écrit du Conseil, à moins que sa date n'ait été fixée par la société en Assemblée Générale ou qu'elle n'ait été convoquée en vertu d'une réquisition.

Comité d'audit

Crédit Agricole CIB FS n'a pas de comité d'audit.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Cette section présente certaines informations complémentaires relatives aux Titres.

Autorisation

Aucune procédure d'autorisation n'est requise de Crédit Agricole CIB par la loi française pour la mise en place du Programme et pour l'octroi de sa Garantie. Aucune procédure d'autorisation n'est requise de Crédit Agricole CIB FS par la loi française pour la mise en place du Programme. Toutefois, dans la mesure où les titres émis dans le cadre du Programme sont susceptibles de constituer des obligations au sens du droit français, l'émission de ces Titres sera autorisée, conformément à la loi française.

La mise à jour du Programme et l'émission de Titres dans le cadre du Programme ont été dûment autorisés en vertu d'une résolution du Conseil d'administration de Crédit Agricole CIB FG en date du 28 juillet 2017.

Dans le cas où des procédures d'autorisation additionnelles sont requises relativement à une Souche de Titres en particulier, elles seront précisées (si les lois applicables l'exigent) au paragraphe 9 des Conditions Définitives.

Admission des Titres aux négociations

Les Titres émis dans le cadre de ce Programme peuvent être offerts au public ou cotés sur la Cote Officielle et admis aux négociations sur le marché réglementé de la Bourse du Luxembourg et après d'autres bourses et/ou sur d'autres marchés réglementés.

Documents disponibles

Pour la période de 12 mois suivant la date d'approbation de ce Prospectus de Base, des exemplaires des documents suivants pourront être obtenus, une fois publiés, pour revue pendant les heures normales d'activités, auprès du siège social de l'Émetteur concerné et du bureau de l'Agent Payeur Principal indiqué, actuellement au Luxembourg :

- (a) les statuts de Crédit Agricole CIB, les documents constitutifs et les statuts de Crédit Agricole CIB FG et les statuts de Crédit Agricole CIB FS ;

- (b) les états financiers consolidés et individuels audités de Crédit Agricole CIB pour les exercices 2015 et 2016 ;
- (c) les états financiers individuels audités de Crédit Agricole CIB FG et de Crédit Agricole CIB FS pour les exercices 2015 et 2016 ;
- (d) le Contrat d'Agent Placeur, le Contrat de Service Financier et la Garantie et tout supplément s'y rapportant ;
- (f) le Contrat de Gestion des Actifs Gagés, le Contrat d'Agent de Contrôle des Actifs Gagés, le Contrat d'Agent d'Évaluation des Titres, le Contrat d'Agent de Cession, le Contrat de Dépôt et chaque Contrat de Gage et chaque Contrat d'Agent des Sûretés (sauf dans les cas où ces documents sont relatifs à des Titres en Placement Privé) ;
- (g) un exemplaire de ce Prospectus de Base ;
- (h) tout Prospectus de Base futur et tous suppléments à ce Prospectus de Base ainsi que tout document qui y est incorporé par référence et toutes Conditions Définitives (à ceci près que seul un titulaire du Titre concerné aura accès aux Conditions Définitives se rapportant audit Titre qui n'est ni admis à la négociation sur un marché réglementé de l'Espace Économique Européen ni offert au sein de l'Espace Économique Européen dans des circonstances nécessitant la publication d'un prospectus en vertu de la Directive Prospectus, et qu'il devra apporter à l'Émetteur concerné et à l'Agent Payeur Principal la preuve de son identité et de sa détention de Titres) ; et
- (i) tous les rapports, courriers et autres documents, les informations financières historiques, les évaluations et les déclarations établies par un expert à la demande de l'Émetteur concerné, dont une quelconque partie est incluse ou mentionnée dans ce Prospectus de Base.

Les investisseurs sont invités à consulter l'Émetteur dans le cas où ils souhaitent obtenir une copie de la Convention-Cadre FBF, des Définitions ISDA 2006 ou des Définitions des Dérivés de Crédit (tel que ce terme est défini par les Modalités des Titres Indexés sur Évènement de Crédit). En outre, des exemplaires de ce Prospectus de Base, et de chacun des documents incorporés par référence sont disponibles sur le site de la Bourse du Luxembourg (www.bourse.lu).

De plus, des copies des Conditions Définitives applicables sont disponibles pendant les heures normales d'activités au bureau de l'Agent de Registre, des Agents Payeurs et de Transfert (excepté pour les Conditions Définitives relatives aux Titres en Placement Privé, qui ne seront disponibles pour revue que par un Titulaire de tels Titres, ce Titulaire devant produire une preuve satisfaisante de sa titularité et de son identité auprès de l'Agent de Registre, des Agents Payeurs et de Transfert).

Des copies des Conditions Définitives se rapportant aux Titres admis à la négociation sur le marché réglementé de la Bourse de Luxembourg et chaque document qui y est incorporé par référence sont accessibles sur le site Internet de la Bourse de Luxembourg (www.bourse.lu).

Systemes de compensation

Les Titres ont été acceptés à la compensation par l'intermédiaire d'Euroclear France, d'Euroclear et de Clearstream, Luxembourg (qui sont les entités chargées de la tenue des registres). Le Code Commun et le code ISIN pour chaque Tranche de Titres affectés par Euroclear et Clearstream, Luxembourg seront précisés dans les Conditions Définitives applicables. Si les Titres doivent être compensés par l'intermédiaire d'un système alternatif ou différent, les informations nécessaires seront précisées dans les Conditions Définitives applicables.

L'adresse d'Euroclear France est 115, rue Réaumur, 75081 Paris Cedex 02, France.

L'adresse d'Euroclear est Euroclear Bank SA/NV, 1 Boulevard du Roi Albert II, B-1210 Bruxelles et l'adresse de Clearstream, Luxembourg est Clearstream Banking, 42 Avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Conditions pour déterminer le prix

Le prix et le montant des Titres devant être émis dans le cadre du programme seront déterminés par l'Émetteur concerné et l'Agent Placeur concerné au moment de l'émission conformément aux conditions de marché existantes.

Rendement

Une indication du rendement relatif à une Souche de Titres à Taux Fixe sera précisée dans les Conditions Définitives applicables. Le taux de rendement sera calculé comme un taux d'intérêt ou un taux de prime concernant les Titres qui, lorsqu'il est utilisé pour calculer la valeur actuelle de chaque versement d'intérêts et de principal prévu en vertu des Titres depuis la Date d'Échéance (l'hypothèse étant prise que les Titres ne font pas l'objet d'un remboursement anticipé) jusqu'à la Date d'Émission, produit une suite de montants dont la somme est égale au prix d'émission des Titres Date d'Émission. Le rendement est calculé à la Date d'Émission des Titres sur la base du Prix d'Émission concerné. En tant que tel, le rendement mentionné dans les Conditions Définitives applicables reflète le rendement des Titres à maturité au moment de leur Date d'Émission et ne constitue pas une indication du rendement futur.

Notations

Les notations attribuées aux Titres (le cas échéant) seront précisées dans les Conditions Définitives applicables, y compris l'indication selon laquelle ces notations sont ou non émises par des agences de notation établies au sein de l'Union Européenne, enregistrées (ou en cours de procédure de demande d'enregistrement) conformément au Règlement (CE) No 1060/2009 du Parlement Européen et du Conseil en date du 11 mai 2011 (le **Règlement CRA**) et incluses dans la liste des agences de notation enregistrées qui est publiée sur le site web de l'Autorité Européenne des Marchés Financiers (www.esma.europa.eu).

Parmi les émetteurs, seul Crédit Agricole CIB fait l'objet d'une notation, qui est décrite dans la section de ce Prospectus de Base intitulée "Description des Émetteurs". Les notations mentionnées dans cette section ont été attribuées par Fitch Ratings Limited, Moody's Investor Services Ltd et Standard & Poor's Credit Market Service Europe Limited, chacune étant une agence de notation établie au sein de l'Union Européenne, enregistrée dans le cadre du Règlement CRA et incluse dans la liste des agences de notation enregistrées telle que publiée sur le site internet de l'Autorité Européenne des Marchés Financiers auquel il est fait référence ci-dessus.

Une notation n'est pas une recommandation d'achat, de vente ou de détention de titres et peut être sujette à suspension, changement or retrait, à tout moment et sans préavis, par l'agence de notation ayant attribué la notation.

Changements significatifs ou détérioration significative

Il n'y a pas eu de changement significatif dans la situation financière ni dans la négociation des titres de Crédit Agricole CIB depuis le 30 juin 2017 et aucune détérioration significative n'a affecté les perspectives Crédit Agricole CIB depuis le 31 décembre 2016.

Il n'y a pas eu de changement significatif dans la situation financière ni dans la négociation des titres de Crédit Agricole CIB FG ou Crédit Agricole CIB FS depuis le 30 juin 2017 et aucune détérioration significative n'a affecté les perspectives de Crédit Agricole CIB FG ou Crédit Agricole CIB FS depuis le 31 décembre 2016.

Contrats importants

Aucun de Crédit Agricole CIB, Crédit Agricole CIB FG et Crédit Agricole CIB FS n'a conclu de contrat important hors du cadre normal des activités de l'Émetteur concerné, qui aurait pu avoir pour résultat d'altérer la capacité d'un des membres du Groupe à s'acquitter d'obligations significatives envers l'Émetteur concerné à l'égard de sa propre capacité à s'acquitter des obligations que lui imposent les Titres envers les Titulaires.

Litiges

À l'exception de ce qui est mentionné concernant Crédit Agricole CIB aux pages 20 et 21 de l'actualisation du document de référence 2016 incorporé dans les présent Prospectus de Base par référence (voir la section *Documents incorporés par référence*), ni le Garant ni aucun des Émetteurs n'ont été parties à une procédure gouvernementale, légale ou d'arbitrage (y compris toute procédure pendante ou menaçante, à la connaissance de l'un ou l'autre des Émetteurs ou du Garant) au cours des douze derniers mois, qui pourrait avoir ou ait eu pendant cette période des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de l'Émetteur concerné ou du Garant.

Auditeurs

Les auditeurs de Crédit Agricole CIB FG sont PricewaterhouseCoopers, CI LLP PO Box 321, Royal Bank Place, 1 Glatigny Esplanade, St. Peter Port, Guernesey GY1 4ND, (*Chartered Accountants*, Guernesey – membres de la *Guernsey Society of Chartered and Certified Accountants*), qui ont audité les comptes de Crédit Agricole CIB FG pour les deux exercices clos les 31 décembre 2015 et 2016 conformément aux normes d'audit en vigueur au Royaume Uni, et n'ont émis aucune réserve. Les auditeurs de Crédit Agricole CIB FG n'ont aucun intérêt significatif dans Crédit Agricole CIB FG.

Les auditeurs de Crédit Agricole CIB FS sont PricewaterhouseCoopers (membre de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes), 63 rue de Villiers, 92200 Neuilly sur Seine, France.

PricewaterhouseCoopers ont audité les comptes de Crédit Agricole CIB FS (y compris les tableaux de flux de trésorerie) conformément aux normes d'audit généralement admises en France pour chacun des deux exercices clos les 31 décembre 2015 et 2016, et n'ont émis aucune réserve. Les auditeurs de Crédit Agricole CIB FS n'ont aucun intérêt significatif dans Crédit Agricole CIB FS.

Les auditeurs de Crédit Agricole CIB sont Ernst & Young et Autres (membre de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes), 1-2 Place des Saisons, 92400 Courbevoie, Paris-La Défense 1, France et PricewaterhouseCoopers Audit (membre de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes), 63 rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine, France.

Ernst & Young et Autres ont audité les comptes consolidés et non consolidés de Crédit Agricole CIB conformément aux normes d'audit généralement admises en France pour chacun des deux exercices clos les 31 décembre 2015 et 2016. PricewaterhouseCoopers Audit a audité les comptes de Crédit Agricole CIB conformément aux normes d'audit généralement admises en France pour chacun des deux exercices clos les 31 décembre 2015 et 2016, et n'a émis aucune réserve.

Les auditeurs de Crédit Agricole CIB n'ont aucun intérêt significatif dans Crédit Agricole CIB.

Arrangeur

CRÉDIT AGRICOLE CIB

Agent Placeur

CRÉDIT AGRICOLE CIB